



Municipalité de Chute-Saint-Philippe

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL ANNÉE 2026

Résolution no : 13055-2025

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2026

CONSIDÉRANT

Que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

Il a été proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, qui se tiendront, sauf exception, les deuxièmes lundis de chaque mois et qui débuteront à 19 h, dans la salle du conseil située au 560 chemin des Voyageurs :

19 janvier (3^e lundi)

9 février

9 mars

13 avril

11 mai

8 juin

13 juillet

24 août (4^e lundi)

14 septembre

13 octobre (Mardi)

9 novembre

14 décembre

Et qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

En cours d'année, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire sera tenue à une date ou à une heure et un endroit qui diffère de celle prévue au calendrier. Le conseil doit alors, avant la séance concernée, adopter une résolution, laquelle fera l'objet d'un avis public de la même manière que lorsque le calendrier a été établi (art. 148).

Adoptée à la séance publique du 9 décembre 2025

Donné à Chute-Saint-Philippe, ce 11 décembre 2025

**Éric Paiement,
Directeur général et greffier-trésorier**